



division d'un ot en copropriété

Par **bebelle13009**, le **26/03/2020** à **18:01**

Bonjour,

J'habite dans une copropriété horizontale constituée de 9 maisons (9lots). Une petite route, partie commune du lotissement, dessert les maisons. Cette route est à une voie et possède une très mauvaise visibilité (angle à 90°). Le lotissement a été créé en 1990 et le règlement de copropriété de l'époque est très succinct et n'a jamais été revu depuis. Le lotissement est géré depuis toujours par l'un des copropriétaires à titre gratuit, pas de syndic professionnel donc.

Nous venons d'apprendre qu'un des lots était en train d'être vendu à un promoteur et que la maison allait être divisée en 8 habitations (du T2 au T4).

Nous avons différentes questions:

- la maison étant divisée en lots est-ce qu'elle devra créer un nouveau lotissement ce qui supposerait un lotissement dans un lotissement?
- ou bien les nouveaux acheteurs seront copropriétaires du lotissement existant (donc au lieu des 9 lots nous en aurons 16 et les habitants de cette maison divisée en lots auront 50% de voix aux AG)?
- les copropriétaires (hormis le lot qui vend) sont unanimement contre cette division; y-a-t-il une façon de s'opposer à cette division?
- les copropriétaires envisagent actuellement d'attribuer de façon exclusive les places de parking en les numérotant, est-ce une solution?

Merci d'avance pour votre réponse.

Bien cordialement.